

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 297 Avenant n°3 avec la SARL Eva Albarran relatif à la production déléguée de Nuit Blanche Paris 2012 à 2015.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu l'avis préalable de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, en date du 15 septembre 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer un avenant n°3 au marché 20121320006474, conclu avec la SARL Eva Albarran et relatif à la production déléguée de « Nuit Blanche Paris » 2012 à 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°3 au marché 20121320006474, conclu avec la SARL Eva Albarran et relatif à la production déléguée de « Nuit Blanche Paris » 2012 à 2015.

Article 2 : En application des dispositions de l'avenant n°3, le montant global et forfaitaire du marché sur 4 ans est porté à 4 653 380,00 euros HT, soit 5 584 056,00 euros TTC.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2015, rubrique 33, chapitre 21, nature 2161.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO